

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**UV activateur LF**

Date de révision: 07.06.2017

Code du produit: BO5209367

Page 1 de 8

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

UV activateur LF

**Autres désignations commerciales**

BO 5209365, 9 ml

BO 5209367, 50 ml

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Agent liant

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	D-42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
e-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Klaus Nehren	Téléphone: +49 2129 5568-276
e-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle-group.com	
Service responsable:	Chemie	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Emergency CONTACT (24-Hour-Number):GBK GmbH +49 (0)6132-84463**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

La classification correspond aux listes actuelles de la CE, mais elle a été complétée par des données de la littérature scientifique et par des informations propre à la société.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Butanal, reaction products with anilin

**Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**UV activateur LF**

Date de révision: 07.06.2017

Code du produit: BO5209367

Page 2 de 8

H411  <b>Conseils de prudence</b> P260 P280  P302+P352 P333+P313 P362+P364	d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
--	--

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
68411-20-1	Butanal, reaction products with anilin			< 69%
	270-109-8			
	Skin Sens. 1, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H317 H373 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!  
 Consulter un médecin en cas de malaise.

**Après inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyens d'extinction**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**UV activateur LF**

Date de révision: 07.06.2017

Code du produit: BO5209367

Page 3 de 8

**Moyens d'extinction appropriés**Jet d'eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**La combustion produit des fumées irritantes. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Hydrocarbures, Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)**5.3. Conseils aux pompiers**

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Assurer une aération suffisante.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Assurer une ventilation adéquate.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Assurer une ventilation adéquate.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

**Information supplémentaire**

Éviter de: Radiations UV/rayonnement solaire

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conservé sous clé.

Température de stockage recommandée 5 - 25°C. Éviter une exposition directe au soleil.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Ne pas inspirer les vapeurs. À observer: Valeurs limites au poste de travail

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**UV activateur LF**

Date de révision: 07.06.2017

Code du produit: BO5209367

Page 4 de 8

**Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

**Protection des yeux/du visage**

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

**Protection des mains**

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile), VITON

Matériau déconseillé: Fibres naturelles (coton)

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140)

Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques. Type de Filtre recommandé: A (P2)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune - couleur d'ambre
Odeur:	caractéristique

**Testé selon la méthode****Modification d'état**

Point d'éclair:	108 °C
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Viscosité dynamique: (à 23 °C)	20 mPa·s

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Lumière / Radiations UV/rayonnement solaire  
Comburent, fortes

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Chaleur, flammes et étincelles.  
En cas d'une action de la lumière: Polymérisation

**10.5. Matières incompatibles**

Agent réducteur, fortes. Comburent, fortes  
des acides forts et des bases fortes

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**UV activateur LF**

Date de révision: 07.06.2017

Code du produit: BO5209367

Page 5 de 8

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Hydrocarbures

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68411-20-1	Butanal, reaction products with anilin				
	par voie orale	DL50 mg/kg	4592	Rat	

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Peut provoquer une allergie cutanée.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
68411-20-1	Butanal, reaction products with anilin					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3,8 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)	

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Élimination**

Ne pas décharger dans l'environnement.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**UV activateur LF**

Date de révision: 07.06.2017

Code du produit: BO5209367

Page 6 de 8

**Code d'élimination des déchets-Produit**

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Le déchet spécial

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Le déchet spécial

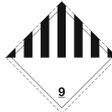
**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou de déchets spéciaux et emballages contaminés par des substances dangereuses ou des déchets spéciaux  
Le déchet spécial

**L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides peuvent être évacués en décharge, si les réglementations locales le permettent.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 3082
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. @6841.20.1Dy5
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	9
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	9
	
Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 3082
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. @6841.20.1Dy5
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	9

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**UV activateur LF**

Date de révision: 07.06.2017

Code du produit: BO5209367

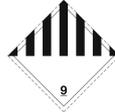
Page 7 de 8

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité dégagee:

E1

**Transport maritime (IMDG)**
**14.1. Numéro ONU:**

UN 3082

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
 Butanal, reaction products with anilin

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

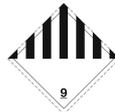
9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

274, 335, 969

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité dégagee:

E1

EmS:

F-A, S-F

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**
**14.1. Numéro ONU:**

UN 3082

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
 Butanal, reaction products with anilin

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

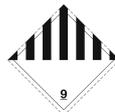
9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A97 A158 A197

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y964

Quantité dégagee:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

964

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

450 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

964

IATA-Quantité maximale (cargo):

450 L

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Prescriptions nationales**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**UV activateur LF**

Date de révision: 07.06.2017

Code du produit: BO5209367

Page 8 de 8

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (SR 822.115).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*